LES HERBIERS
VILLE

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 2 avril 2024 Séance du Conseil Municipal : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 7 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

<u>Présents</u>: Christophe HOGARD (sauf à la délibération 7) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD (à partir de la délibération 6) - Karine LOIZEAU (sauf aux délibération 32 et 33) — Lilian BOSSARD - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés: Roger BRIAND donne pouvoir à Luc SOULARD

Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU

Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU jusqu'à la délibération 5

Marietta BOONEFAES donne pouvoir à Hélène CHENAIS

Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU

Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD

Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice: 33

32 aux délibérations 7, 32 et 33

Nombre de conseillers présents : 26

25 aux délibérations 1 à 5, 7 et 32 à 33

Nombre de conseillers votants :

32

31 aux délibérations 7, 32 et 33

Secrétaire de séance : Steven BARTHELEMY

## 1- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Par délibération n°7 du 22 juin 2020, le Conseil Municipal a créé la commission consultative des services publics locaux de la Ville des Herbiers (CCSPL) et en a fixé la composition :

ID: 085-218501096-20240408-2024AVRDEL1-DE

- Président : le Maire ou son représentant,
- 7 membres élus parmi le conseil municipal
  - 6 membres pour la liste « Du cœur et de l'action pour les Herbiers », à savoir Luc SOULARD, Pierrick THOMAS, Jean-Marie GRIMAUD, Estelle SIAUDEAU, Lilian BOSSARD et Angélique RICHARD
  - 1 membre pour la liste « Les Herbiers, pour une alternative écologique et sociale », à savoir Étienne BLANCHARD
- 1 représentant de l'association « Fédération nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) », à savoir Jean-Noël VINCENDEAU
- 1 représentant de l'association « Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV), à savoir Géneviève CANTITEAU.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Le rapport établi par le délégataire de service public;
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur les services d'assainissement;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la dégision d'y engager le service.

A sa demande, il convient de modifier la composition de la CCSPL afin de procéder au remplacement d'Angélique RICHARD, démissionnaire.

Afin d'accélérer le déroulement des opérations de vote, il est proposé de renoncer au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du CGCT. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Recueil des candidatures : M. Jean-Marie GIRARD se porte candidat.

Résultats : Une seule candidature s'étant déclarée lors du recueil des candidatures, la nomination prend effet immédiatement sans vote.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.1413-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2 du 22 juin 2020 portant constitution de la commission consultative des services publics locaux et modalités de saisine,

Vu la délibération n°4 du Conseil municipal du 11 décembre 2023 portant sur la composition de la CCSPL et les modalités de saisine,

Considérant la demande de remplacement d'Angélique RICHARD,

Vu la candidature unique de Jean-Marie GIRARD,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville du 27 mars 2024.

Vu le rapport de Christophe HOGARD,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- approuve à l'unanimité le principe de ne pas recourir au vote à bulletins secrets,
- nomme Jean-Marie GIRARD au sein de la CCSPL en remplacement d'Angélique RICHARD,
- par conséquent la composition de la CCSPL est désormais la suivante :
  - o Président : le Maire ou son représentant Roger BRIAND
  - o Membres du conseil municipal: Luc SOULARD, Pierrick THOMAS, Jean-Marie GRIMAUD, Jean-Yves MERLET, Lilian BOSSARD, Jean-Marie GIRARD et Etienne **BLANCHARD**
  - o Représentant de l'association FNATH : Jean Noël VINCENDEAU
  - o Représentant de l'association CLCV : Geneviève CANTITEAU
- rappelle que la saisine de la commission dans tous les cas prévus à l'article L.1413-1 du CGCT est déléguée au Maire.

Steven BARTHELEMY Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le : 12 AVR. 2024

Publié électroniquement le :

Pour copie conforme, Christophe HOGARD Maire